

## [Rédaction du cas pratique]

Par **personnalitejuridique**, le **02/01/2006** à **10:01**

Bonjour a tous.

Du point de vue de la rédaction du cas pratique, le plan est bien celui-ci:

- présentation des faits
- question
- règle juridique
- application au fait
- réponse

Cependant, comme doit-on procéder lorsque l'on se pose plusieurs questions? Est ce qu'on les pose toutes d'un coup ou bien on fait:

- présentation des faits
- question
- règle juridique
- application au fait
- réponse

PUIS

- présentation des faits
- question
- règle juridique
- application au fait
- réponse

Etc avec donc une question par "paragraphe"on va dire

Par **Talion**, le **02/01/2006** à **13:47**

Bonjour.

En fait tout dépend de la nature du texte qui sert de base à ton cas pratique.

Si tu te rends clairement compte que telle ou telle phrase te permet de traiter la première question, et que la suivante te permet de faire la seconde question etc etc (en gros, si tu n'as pas besoin de piocher dans tout le texte pour répondre à chaque question), alors tu peux

reformuler la partie du texte te permettant de traiter la première question, en qualifiant juridiquement bien sûr, puis tu y réponds. Tu fais la même chose avec le passage te permettant de traiter la question suivante, et ainsi de suite.

Sinon, tu peux de toute façon reformuler tout le texte en une seule fois, enchaîner en posant toutes les questions à la suite (en les numérotant par exemple) et tu y réponds question par question (donc en gros tu as ton paragraphe de faits, la liste des questions soulevées, puis ensuite les réponses question par question).

Tout dépend de ton sujet de départ, et aussi de ce que tu trouves le plus rapide et le plus clair. Naturellement, prends connaissance des préférences des chargés de td de ta fac, parce que

tu dois avant tout chercher à les satisfaire Image not found or type unknown

Bon courage !

Par **Thibault**, le **27/12/2011 à 16:13**

Bonjour,

Comme indiqué en haut, l'organisation du cas prat' est la suivante:

- présentation des faits
- problème juridique posé
- la ou les règles juridiques visées
- application (discussion si nécessaire)

Cela dépend beaucoup de ton énoncé et des questions posées. Si le cas prat': si le prof te pose distinctement une série de questions, alors réponds-y en suivant le schéma donné, avec une solution précise si possible, sinon celle qui semble le plus plausible. Attention aux questions cachées cependant... :D

Et si une seule question type "qu'est ce que vous en pensez" est posée... il te faut toi-même dégager les questions posées, auxquelles tu répondras en suivant le schéma... ;)

Par **Marlon**, le **27/12/2011 à 16:28**

Pour résumer avec les mots juridiques employés par les professeurs on peut aussi avoir :

- Présentation des faits + problème de droit.
- Majeure. (En droit...) Donc articles, arrêt, principes, jurisprudence etc. répondant au problème de droit posé.
- Mineure. (En l'espèce...) Application de chaque point de droit énoncé dans la majeure aux faits juridiques du cas pratique pour aboutir à une ou plusieurs réponses possibles pour le

cas.

- Conclusion : Simple phrase pour répondre "oui" ou "non" à la question posée par le cas pratique.

Je sais pas vraiment si c'est clair mais je fonctionne comme ça du haut de ma L1 et ça fonctionne plutôt bien. :)